Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 7 (1915)

Heft: 4

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1914 (Voir « Feuille fédérale » 1914, IV, 110), ont été supprimées pour 1915 l'augmentation périodique des traitements qui, suivant la loi sur les traitements des fonctionnaires et des employés fédéraux ainsi que des fonctionnaires et des employés des Chemins de fer fédéraux, était prévue pour le 1er avril 1915, commencement de la période administrative triennale courante, et les augmentations de salaires ou d'indemnités journalières prévues par les règlements des salaires pour les ouvriers de l'administration fédérale et des Chemins de fer fédéraux ainsi que pour les fonctionnaires et les employés provisoires, pour les aspirants et pour les apprentis.

Il est décidé aujourd'hui que, pour l'année 1916 et à partir du 1er janvier, la moitié de ces augmentations sera rétablie, et que les sommes nécessaires seront portées aux budgets de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux pour 1916.

En revanche, reste en vigueur la disposition sous chiffre 2 de l'arrêté du 12 septembre 1914, d'après laquelle des promotions ne peuvent être proposées que si des places sont devenues vacantes par suite de décès, de démission, etc., ou si ces promotions sont exigées par la réorganisation d'un service.

Toutefois, cette prescription ne s'applique pas à la promotion automatique du personnel des classes inférieures de service telle qu'elle existe dans l'administration des Chemins de fer fédéraux.

Mouvement syndical international.

France

La Fédération française des ouvriers sur métaux depuis la déclaration de la guerre.

Nous tirons du numéro 25 du *Metallarbetaren*, l'organe de la Fédération suédoise des ouvriers de l'industrie du métal, les indications que voici sur la situation des ouvriers sur métaux de France depuis la déclaration de la guerre:

Les organisations sœurs des pays belligérants.

Depuis la déclaration de la guerre, nous n'avons reçu que quelques communiqués sur le mouvement syndical français. L'organe de la fédération française des ouvriers sur métaux qui, d'habitude, paraît mensuellement n'a paru qu'une seule fois et en format très réduit depuis la guerre. Son contenu ne nous permet pas de nous faire une idée précise de l'activité de l'organisation. Presque toute la presse étrangère ne semble pas avoir non plus de communiqués quelconques sur la France.

Ces derniers jours, nous avons enfin reçu un exemplaire de l'organe de la fédération française des ouvriers sur métaux qui parle de la situation de la fédération pendant la période d'août 1914 à mai 1915. Si le contenu de ce numéro n'est consacré en grande partie qu'à des questions ayant trait à la guerre ou à d'autres sujets d'un intérêt minime pour les fédérations non françaises, il contient cependant quelques indications sur les raisons du silence observé jusqu'ici.

Le comité fédéral de la fédération française déclare que la première mesure prise lors de la déclaration de la guerre fut de mettre en sûreté la fortune de la fédération, de façon à ce que l'orage passé cette fortune soit de nouveau à disposition lors de la reprise de l'activité syndicale de la fédération. C'est pourquoi le comité décida de suspendre la publication de l'organe fédératif. Tous les membres du secrétariat de la fédération déposèrent du reste leur mandat. La raison n'en est pas donnée dans le contenu de ce numéro, mais cela semble provenir de ce que la plus grande partie d'entre eux ont été appelés sous les drapeaux. Enfin, presque tous les travaux du bureau central durent être exécutés par le secrétaire restant, A. Merrheim. Lors de la déclaration de la guerre, toutes les communications postales furent rompues en France. C'est pourquoi la fédération ne put pas entrer en relations avec ses syndicats durant les trois premiers mois. Comme les communications postales ne reprirent que très lentement, ce n'est qu'en novembre que la direction de la fédération put envoyer une circulaire aux syndicats pour être sûre de ceux qui ont maintenu leur activité. On constata que quelques syndicats ne donnèrent aucune nouvelle. Puis, il était évident que l'activité syndicale des régions occupées comme Albert, Soissons et Tourcoing avait dû être suspendue. La plus grande partie des autres syndicats se prononcèrent pour la continuation de l'activité syndicale et l'organe fédératif laisse entendre que les membres de la plus grande partie des syndicats ont quitté l'organisation en grand nombre. La fédération aurait pu s'en sortir sans déficit si le comité n'avait pas pris une série de décisions exceptionnelles dès la déclaration de la guerre en faveur de membres dont la situation était particulièrement difficile.

La plus grande partie des dépenses de la caisse centrale furent faites pour les secours. Ainsi qu'on peut le voir d'après les chiffres que voici, tirés du rapport de compte, ce fut une dépense totale de 64,698 fr. Cette somme se répartit comme suit pour les divers genres de secours: Secours de chômage 29,216 fr.; secours de maladie 16,620 fr.; secours de décès 6029 fr.; secours de voyage et de déménagement 2650 fr.; grèves, mouvements de salaire et représailles 2971 fr., etc. Il faut encore y ajouter les dépenses extraordinaires de 4937 fr. pour secours de Noël. En outre, on a encore versé des secours volontaires au moyen des finances des divers groupes locaux. Les secours versés se sont élevés à fr. 17,295 de plus que l'année dernière et sont entièrement à inscrire sur le compte des secours de chômage. Cependant, il faut faire remarquer que les occasions de travail dans la fédération centrale des machinistes et chauffeurs est beaucoup plus favorable que celles d'autres fédérations.

Selon l'extrait des comptes, il y avait:

a) *Recettes:*

Cotisations et finances d'entrée	fr.	102,497
Recettes diverses	»	12,516
Total	fr.	115,013

b) *Dépenses:*

Secours	fr.	64,698
Organisation et propagande	»	27,607
Administration	»	22,473
Dépenses diverses	»	7,687
Total	fr.	122,465

Outre l'augmentation des dépenses, la diminution des recettes des cotisations a aussi contribué au déficit. Ainsi, malgré l'augmentation des cotisations entrant en application, on a encaissé pendant le deuxième semestre pour 39,999 fr. de cotisations, contre 60,099 fr. dans la première moitié de 1914.

La fortune totale de la fédération était à la fin de l'année 1914, y compris les encaisses des groupes locaux et les inventaires, de 121,399 fr.

Notes statistiques.

Le coût de la vie en septembre 1915

L'office statistique de la ligue pour la réduction du coût de la vie, publie les résultat de l'enquête trimestrielle sur les prix des vivres, enquête organisée par l'Union suisse des sociétés de consommation. La comparaison de la liste des prix pour le mois de septembre 1915 avec celle du mois de juin 1914 (la dernière établie avant la guerre) démontre que seuls les prix de l'huile d'olives et le miel ont baissé, pendant que celui du vinaigre est resté stable depuis le mois de juin de l'année dernière. *Tous les autres produits ont augmenté.* Le lait, le chocolat, le café, le vin et les briquettes accusent une augmentation de prix variant de 5 à 10 %; le beurre de table, le fromage, l'huile de sésame, la viande de porc, le thé, le savon, l'anthracite, une augmentation de 10 à 20 %; le beurre de cuisine, la graisse végétale, la graisse de porc, la viande de bœuf, de veau et de mouton, les pruneaux, la chicorée, l'esprit de vin, une augmentation de 20 à 30 %; la graisse de rognon, le pain, la farine, le riz, le sucre, le cacao, le maïs, les œufs et les pâtes ont augmenté de 30 à 60 %; la semoule, l'orge, les produits d'avoine, les haricots, les pois, la choucroute, le pétrole ont tous augmenté de plus de 60 %. En somme, l'augmentation varie entre 4 % pour le chocolat et 20 % pour l'orge. Voilà le résultat de la dernière enquête en comparaison avec celle du mois de juin de l'année 1914.

Quant aux changements des prix, qui se sont produits aux courant du dernier trimestre, il ne paraissent pas très importants. Il y a même quelques réductions à signaler. Ces réductions (1 à 4 %) concernent la farine, la semoule, le maïs, l'orge, la viande de mouton, les pommes de terre, le miel, le thé et les pruneaux. Sauf pour les pommes de terre, les réductions signalées n'ont aucune importance. Il y a *stabilité des prix* pendant tout le trimestre pour le lait, la graisse végétale, le pain, les haricots, les riz des Indes, le chocolat, le vinaigre et la chicorée.

Tous les autres articles ont *augmenté.* Les augmentations les plus importantes sont celles concernant le beurre (9 à 13 %), la graisse de rognon (14 %), l'huile de sésame (6,5 %), les lentilles (21 %), la viande de veau (11,4 %), la viande de bœuf (9,2 %), les œufs (10 %), la choucroute (29 %), et l'esprit de vin (24,3 %).

Calculé d'après le chiffre moyen des dépenses, obtenu à l'aide de l'enquête statistique du secrétariat ouvrier *sur les ménages,* on peut indiquer les modifications suivantes, produites par le renchérissement au budget d'une famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants)

Mois	Somme moyenne des dépenses	Chiffre d'indexe comparé
Juin 1914	fr. 1043. 63	100
Septembre 1914	» 1071. 12	102,6
Décembre 1914	» 1120. 30	107,3
Mars 1915	» 1189. 36	114
Juin 1915	» 1237. 10	118,6
Septembre 1915	» 1255. 55	120,3

C'est avec une moyenne de 20,3 % qu'il faut compter quand il s'agit de calculer les effets du renchérissement des vivres en Suisse sur le budget d'un ménage et pour la première année de guerre.

*) Nous ne voudrions pas garantir que, malgré le renchérissement pour beaucoup de produits alimentaires, la qualité n'ait pas souffert depuis la guerre).

C'est-à-dire pour consommer la même quantité et la même qualité*) de vivres, une famille de 5 personnes a dû dépenser *211 fr. 92 ct.* de plus par an après la guerre.

L'augmentation depuis le mois de juin de cette année atteint en moyenne 1,7 %; elle est surtout due au renchérissement de la viande, pendant que celle de l'année précédente porte surtout sur la hausse des prix des céréales, (du pain), de la viande et des produits du lait. C'est l'impôt de guerre des consommateurs et les profits des spéculateurs et des gros paysans patriotards qui nous apparaissent dans ces chiffres.

Faits divers.

L'augmentation de traitements aux C. F. F.

Le Conseil fédéral a décidé d'accorder, pour 1916, la moitié de l'augmentation régulière des traitements due dès le 1er avril 1915, à son jeune personnel qui, depuis des années, végète avec un traitement minime, suffisant à peine au nécessaire de celui qui y donne ses jours et sa vie, sans parler des familles qui, péniblement, se traînent par un long sentier de privations.

Oh! pourtant, cette augmentation de salaires après quelques années de service accompli avec zèle et espoir, était pour nous un « Messie » attendu, un rayon de soleil dans nos familles, un niveau d'honneur et de respect pour notre situation et nos affaires.

Profitant de la situation et pour jeter de la poudre aux yeux, autant à nous-mêmes qu'au peuple jaloux de nos emplois, pour le respect duquel nous dissimulons nos terribles privations, notre haute autorité manque aux promesses formelles qu'elle nous avait données l'année dernière en nous assurant qu'en tout cas la suspension des augmentations de traitements ne serait faite que pour une année. Maintenant, on vient nous dire qu' « il est probable » que, s'il ne survient pas d'événements particuliers, l'augmentation entière sera accordée pour 1917.

On nous laisse voir, par ces décisions prises en « bloc avant-coureur », combien peu on se rend compte en haut lieu de notre basse situation délaissée. Nous nous étions résignés, en l'importance de la situation, à nous laisser prendre, à nous qui avions déjà le moins, ce qui depuis des années était notre plus cher espoir! Et maintenant, pour la seconde fois, on veut nous « frustrer ».

C'est vraiment des mesures prises de cœur léger, sur l'importance desquelles ceux qui pour le moment dirigent les destinées de notre pays ne se rendent nullement compte.

C'est une grandiose iniquité, dont un petit nombre d'employés mal payés souffrent aux dépens de la majorité, qui, — payés au maxima de leurs classes — ne cèdent absolument rien, mais, au contraire, dont beaucoup, d'un rire narquois, font encore pression sur les collègues touchés.

Il est de toute nécessité, avant que cette situation d'iniquité manifeste discrédite notre autorité supérieure, de lui faire comprendre la chose dans les détails, ce qu'elle paraît entièrement ignorer.

Il faut, pour cela, que nos hommes de confiance prennent l'affaire sérieusement en mains et fassent comprendre à nos magistrats préposés que ces injustes mesures ne peuvent subsister plus longtemps.

Puisqu'il faut contribuer aux lourdes charges financières de notre bien-aimé pays, que chacun donc, y donne sa part au prorata de son traitement. C'est là la seule solution équitable, et combien plus rémunératrice, qui doit être prise sans tarder et sur la base suivante: Accorder l'augmentation entière et régulière due au 1er avril 1915 à tout le personnel y ayant droit, puis établir un impôt d'un pour cent sur tous les traitements des fonctionnaires et employés. *Egalité.*